



Doc. 14010
18 avril 2016

Prévenir la radicalisation d'enfants en s'attaquant à ses causes profondes

Amendement¹ n° 20

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, première phrase, remplacer les mots «renforcent la radicalisation religieuse» par les mots suivants:

«promeuvent l'exclusion et peuvent encore renforcer la radicalisation religieuse des enfants et des jeunes».

1. 2016 - Deuxième partie de session

